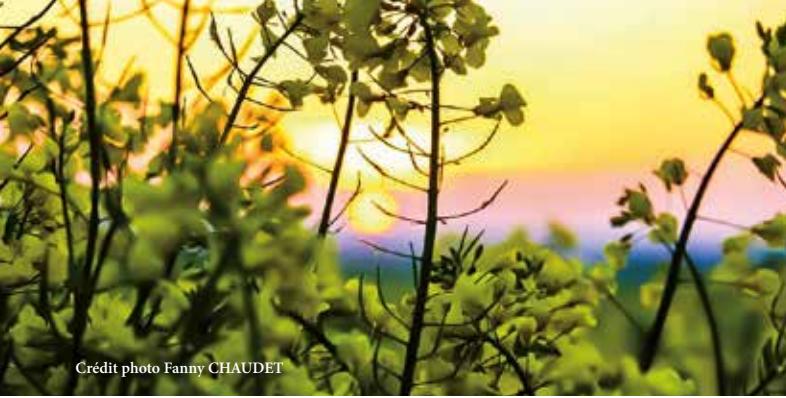


Bourguébus



Crédit photo Fanny CHAUDET

L'Edito du Maire



Madame, Monsieur,

Voici un nouveau numéro de *La Gazette* qui vous est proposé toujours avec nos rubriques habituelles et des informations diverses.

J'aimerais profiter de cet édito pour vous annoncer que nous allons organiser le 10 juin une collecte de sang en collaboration avec l'Amicale des Donneurs de sang et l'Etablissement Français du Sang. Je tiens à préciser que cette collecte vise à proposer un créneau supplémentaire en complément de ceux qui existent déjà à Soliers. Malheureusement, les besoins sont toujours importants et les stocks assez bas. Voilà pourquoi il nous a semblé indispensable de vous mobiliser au plus près de chez vous puisque cette collecte se déroulera à la Salle des Fêtes.

Par ailleurs, je sais qu'un sujet de conversation revient de plus en plus à propos des prochaines élections municipales en mars 2026. J'ai décidé d'annoncer ici et maintenant ma position : je ne ferai pas un mandat supplémentaire ; non je ne me représenterai pas. Élu depuis 2001, j'ai fait deux mandats comme conseiller municipal puis deux

mandats de maire. Je pense que 24 ans de mandat, c'est bien. Il est temps de passer le relai à d'autres afin de maintenir une dynamique, une jeunesse dans nos représentants municipaux.

Actuellement, officiellement, deux listes sont en cours de constitution, chacune s'organisant autour de membres de l'actuel Conseil municipal. Je tiens à préciser qu'il n'y a aucune animosité entre les uns et les autres, mais juste des points de vue différents sur certains sujets. Je n'ai qu'un souhait, c'est que ces listes soient complètes (19 titulaires avec, en plus, 2 suppléants possibles) sinon elles ne pourront pas se présenter. Je me félicite qu'une relève se mette en place et, surtout, que nous ayons la possibilité de pouvoir choisir réellement grâce à une pluralité de listes. Ainsi, je vous invite, non seulement à vous inscrire sur les listes électorales si ce n'est pas encore le cas mais surtout à participer à ces élections ne serait-ce qu'en allant voter. Votre vote participe de l'esprit démocratique qui semble bien menacé aujourd'hui. Je pense que c'est notre devoir comme bourguébusienne et bourguébusien, comme citoyenne et citoyen français.

Bonne lecture,
Sébastien FRANCOIS

La Gazette

N° 36 • Avril 2025

AGENDA EXPRESS

- 25 avril : exposition photos "Le lin, l'ancêtre du futur" - salle des fêtes
- 26 avril : exposition photos des élèves de l'école - salle des fêtes
- 26 avril : carnaval des écoles organisé par l'APE
- 10 juin : collecte de sang

RAPPEL IMPORTANT ET URGENT

Les inscriptions à l'école pour l'année 2025-2026 sont ouvertes jusqu'au **13 juin 2025** pour l'entrée en Petite Section et pour tous les niveaux de classes pour les nouveaux arrivants sur la commune. Vous devez d'abord vous présenter à la mairie afin que l'on vous délivre une fiche d'inscription. Ensuite, vous prendrez rendez-vous auprès de la directrice de l'école pour l'admission de votre enfant.

Directrice :
Mme Madelaine 02.31.23.13.17

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30 • 12h30 & 13h15 • 17h

Mercredi 8h30 • 12h30

La Poste

Lundi 8h15 • 11h

Mardi, jeudi et vendredi 14h • 18h15

Samedi 9h • 12h15

Services administratifs

02 31 23 10 08

Mme Patricia DURAZZO

Mme Stéphanie EDUIN

Mme Nadège GORS

Informations municipales

Rappel des horaires liés aux travaux d'entretien



L'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 précise les horaires durant lesquels il est possible d'effectuer des travaux d'entretien et, notamment les tontes, comme suit :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus ;
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis ;
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

En cas de constat d'une infraction, un courrier de mise en garde sera adressé au contrevenant. En cas de récidive, le maire fera usage de son droit de police et le contrevenant se verra verbalisé à hauteur de 35 €. Par ailleurs, il est très difficile, pour nos agents, de tondre les pelouses envahies par les crottes de chiens sans en avoir sous les pieds ou sans en recevoir des projections. Garder les trottoirs, les rues et les espaces verts propres, ce n'est pas l'affaire des chiens mais de leurs maîtres. Aussi, n'oubliez pas de ramasser les déjections de votre chien ; sans cela, il pourrait vous en coûter 35 € d'amende. La municipalité a installé des distributeurs de sacs à crottes en divers endroits de la commune à cet effet.

Rappel des dates pour la taille des haies

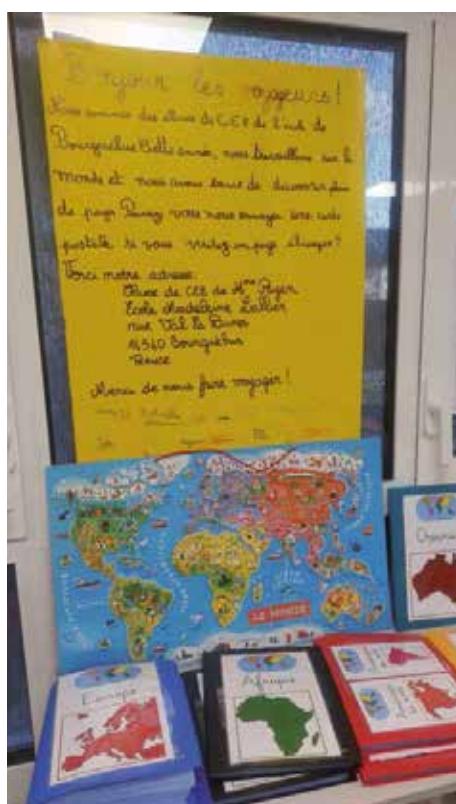
L'article L411-1 du code de l'environnement recommande fortement, en période de nidification des oiseaux, de ne pas tailler les haies du 16 mars au 15 août pour ne pas les déranger ou déloger pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. Ainsi, la Politique Agricole Commune interdit aux agriculteurs de tailler les haies durant cette période. Cependant, pour des raisons de sécurité, attention aux haies donnant sur les trottoirs pour qu'elles n'entravent pas la circulation piétonne.

Enfin, nous tenons à vous rappeler également que les alentours des conteneurs à verre ne sont pas des décharges sauvages.



Tour du monde en cartes postales pour les élèves de CE2

En septembre, nous avons écrit une lettre afin de recevoir des cartes postales du monde entier, notre thème de l'année étant le tour du monde. La maîtresse a demandé aux familles de diffuser cette lettre et celle-ci est arrivée sur les réseaux sociaux grâce à une maman.



Peu de jours après, nous avons reçu nos premières cartes postales. Cela nous a permis de découvrir de nombreux pays des 5 continents : la Grèce, le Portugal, le Maroc, l'Ouzbékistan, la Corée, la Thaïlande, l'Irlande, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et bien d'autres...

Aujourd'hui, nous avons reçu plus de 400 cartes et nous remercions toutes les personnes qui ont pensé à nous lors de leur voyage ! Elles sont classées dans des lutins que nous pouvons regarder quand nous avons terminé notre travail ou sur le temps de lecture en début d'après-midi.

Le projet continue jusqu'à la fin de l'année scolaire... Nous espérons en recevoir d'autres !

Les élèves de CE2 de Mme Payen.

Vacances d'Hiver 2025 au Centre de loisirs

Le centre de loisirs a pris pour ces vacances le thème : « le royaume de l'hiver ». L'équipe d'animation a proposé autour de ce fil rouge des activités sportives mais aussi manuelles.



Les enfants qui étaient présents lors de la première semaine sont partis à la patinoire (pour le groupe 6/11 ans) et au cinéma LUX (pour le groupe 3/5 ans) ; pour la deuxième partie des vacances, les enfants ont pu s'initier à l'escalade en allant à ISATIX.

Un des moments forts de ces vacances fut le retour des rencontres entre les enfants du centre de loisirs et les enfants du Relais Petite Enfance accompagnés de leurs assistantes maternelles, en collaboration avec Emilie Genest (RPE Plaine Sud) et l'équipe d'animation.

Ainsi, le 21 février, les enfants ont pu participer à deux activités manuelles individuelles (création d'un petit pingouin et création de moufles) et une œuvre collective. Ce moment convivial sera réitéré aux prochaines vacances d'avril.



Informations municipales

Cœur de MEP à l'église

Le 2 février dernier, la chorale 100 % féminine Coeur de MEP a fait une représentation en l'église de Bourguébus, devant un public venu très nombreux.



Pour mémoire, la chorale issue de l'école de musique située à Bourguébus a participé à un concours, lors d'un show diffusé le 27 décembre dernier sur France3, pour désigner la meilleure chorale de France ; elles avaient été éliminées avant la finale, ce qui n'enlève rien au talent de ces chanteuses passionnées.

Elles nous ont offert un superbe récital dans des registres très variés, allant de la chanson populaire française à de la variété étrangère en passant par des musiques de film.

Un grand bravo à toutes les chanteuses que nous espérons revoir l'an prochain.

Nouveau succès pour la fête de la Saint-Patrick le 22 mars

Vous êtes nombreux à avoir répondu à l'invitation de la Municipalité le samedi 22 mars pour venir fêter la Saint-Patrick.



Les deux groupes, LA SI dans un coin et Highland Safari, ont mis le feu au son de musiques écossaises et irlandaises. Un grand bravo à la Commission Animation pour avoir organisé cette soirée musicale.



Bourguébus à l'argentique

Les élèves de CM2 ont participé à un projet Photos sur proposition de la Commission Cadre de Vie, dont l'objectif était de leur faire découvrir la photographie argentique tout en observant leur environnement et de les sensibiliser à cette technique vieille de près de 150 ans.

Comment ? Avec et à travers leur regard, ils ont parcouru leur commune par petits groupes pour y photographier les commerçants, les monuments, les quartiers et finir par l'usine de lin. Avec cette église à l'architecture si atypique, ils ont travaillé sur les formes, les lignes et ont tout de suite voulu photographier l'oiseau qui prend son envol au Monument aux morts, en contre-jour, de face ou juste un détail. Le cadrage, la mise au point, la netteté, rien n'est facile en argentique, rien n'est automatique, tout se calcule. Les conditions climatiques viennent s'ajouter aux difficultés : vent, grisaille, froid. Il faut être patient et composer avec. Ce projet se clôturera par l'exposition photographique d'Olivier MERIEL : "Le lin, l'ancêtre du futur" ; photographe professionnel, il pratique depuis presque 40 ans la photographie noir et blanc argentique. Venez nombreux participer au vernissage le samedi 26 avril à 11h à la salle des fêtes, mais aussi découvrir le travail des enfants. Entrée libre et gratuite tout le week-end samedi 26 et dimanche 27 avril de 11h à 18h.

Bourguébus, 11^{ème} au classement des communes du Calvados où il fait bon vivre

L'association des Villes et villages où il fait bon vivre a publié le palmarès 2025 des Villes et villages où il fait bon vivre en France le 16 février dernier.

Pour établir son classement, l'association analyse 190 critères répartis dans 11 catégories : qualité de vie, sécurité, santé, transports, commerces et services, éducation, protection de l'environnement, finances et impôts locaux, solidarité, sports et loisirs, attractivité immobilière ; 3 nouveaux critères ont été ajoutés cette année : risque sismique, risque d'inondation, récurrence des catastrophes naturelles. Les données collectées proviennent de sources officielles. Cette année, la ville de CAEN perd une place au classement pour figurer à la 12^{ème} position et n'est plus la première ville de Normandie du classement, détrônée par Cherbourg-en-Cotentin qui se situe à la 8^{ème} place.

Concernant notre commune, elle occupe la 1 476^{ème} place sur 34 795 communes à l'échelle nationale. Elle est à la 101^{ème} place parmi les 2 244 communes de 2 000 à 3 500 habitants,

à la 37^{ème} place parmi les 527 communes que compte le département du Calvados et à la 11^{ème} place parmi les 39 communes de 2 000 à 3 500 habitants du Calvados.

Quelques indicateurs pour mieux connaître notre commune (données 2021 sauf si précisé autre année de référence).

Bourguébus comptait 2 304 habitants en 2023 pour une superficie de 5,52 km², soit une densité de 464 habitants au km². Notre commune compte 93 % de maisons individuelles et 7 % d'appartements. 75 % des habitants sont propriétaires et 24 % sont locataires. Elle compte 52 % de femmes contre 48 % d'hommes. La tranche d'âge la plus représentée est la tranche des 0-14 ans qui représente 26 % de la population (641), quasiment à égalité avec la tranche des 30-44 ans (631), ce qui traduit une population jeune. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (49 %). Les retraités représentent 13,5 % de la population. Parmi les 713 familles de la commune, 59 % sont des couples avec enfants, 30 % sont des couples sans enfants et les familles monoparentales représentent 11 %.

Il est à noter que la commune de Soliers est à la 22^{ème} place, ce qui montre qu'il fait bon vivre sur le territoire de la Plaine Sud.

Informations municipales

Conseil municipal du 25/03/2025

Lors de ce conseil, les élus ont décidé la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique du 15 juin au 26 septembre. Ils ont approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2024. Ils ont voté une hausse des taux d'imposition 2025 de 2 %, soit :

- taxe sur le foncier bâti : 49,06 %
- taxe sur le foncier non bâti : 33,69 %
- taxe d'habitation : 15,30 %

Les élus ont également voté les subventions et le budget primitif 2025. Enfin, ils ont décidé de demander une subvention auprès de différents organismes dans le cadre du projet de construction d'un city stade et d'autoriser M. le Maire à procéder aux démarches correspondantes.

Les comptes rendus sont affichés sur les panneaux situés à côté de la mairie et à la Hogue et disponibles sur le site internet de la commune.

Mutuelle communale : rappel

La municipalité a mis en place un partenariat non commercial avec la compagnie d'assurance AXA pour proposer une offre promotionnelle santé communale courant 2023 ; pour rappel, cette mutuelle est accessible à tous les habitants pour leur offrir le meilleur compromis entre coût et couverture de santé.

La convention qui lie la mairie de Bourguébus avec l'assureur Axa court jusqu'en juin prochain. Le dispositif cible les personnes ne disposant plus de mutuelle dans un cadre collectif : retraités, professionnels (comme les artisans, les agriculteurs), les fonctionnaires des trois fonctions publiques et toute personne n'ayant pas l'obligation d'adhérer à un contrat collectif.

Alors, pour bénéficier d'une mutuelle à des tarifs avantageux grâce à des remises appliquées sur le tarif grand public, vous pouvez contacter Florence ROULLE, mandataire d'assurance AXA Epargne et Protection. Elle se déplace à votre domicile pour établir un devis personnalisé en fonction de vos besoins (Tél : 07 80 49 08 84 - N°ORIAS : 17 003 300).

Du côté des associations

Les rongeurs et les insectes n'ont qu'à bien se tenir...



Anthony LEGRAND, récemment installé sur notre commune, vous propose ses services en temps que technicien 3D (dératisation, désinsectisation et désinfection).

Certifié, Anthony intervient sur tout le département pour éradiquer tous types de rongeurs comme les rats ou les souris, taupes, cafards ou encore puces et punaises. Reconnu par la FREDON*, il est, par ailleurs, équipé pour la destruction des nids de frelons/guêpes.

* La FREDON intervient principalement sur des missions de surveillance du patrimoine végétal français, de gestion des espèces nuisibles à la santé humaine, la santé des végétaux et la santé environnementale.

Clément RICHARD, notaire



Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 8 novembre 2023, Maître Clément RICHARD est devenu le successeur de Maître François LAHAYE, ancien notaire à Bourguébus.

L'étude, sise au 15 rue Val-ès-Dunes en face du parking de l'église, détient les actes de l'ensemble des notaires s'étant succédés à l'étude notariale de Bourguébus à savoir, Maître Jean MEVEL, Maître Jack LAHAYE, Maître Philippe LEBAS, puis Maître François LAHAYE. Maître RICHARD est notaire associé de l'étude notariale dénommée « OFFICE DES TABELLIERS » titulaire également de l'étude de THURY-HARCOURT-LE-HOM.

Pour information, le notaire est officier public et ministériel et a une mission de service public. Il doit garantir la sécurité juridique des actes qu'il rédige et protéger les droits de ses clients en vérifiant la légalité des actes qu'ils concluent. Il a également un rôle de conservation des actes et un rôle de conseil juridique.

Le notaire intervient aussi bien dans des missions :

- de droit de la famille (mariage, PACS, divorce, donation, succession, donation entre époux, partage, fiscalité) ;
- de droit immobilier (service négociation et gérance locative, ventes immobilières, prêts, tous types de baux) ;
- de droit commercial et des sociétés ;
- et de droit rural.

Maître Clément RICHARD vous reçoit sur rendez-vous, du lundi au vendredi, et l'étude est ouverte de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

NOUVEAU : ouverture de la déchèterie de Colombelles le dimanche matin

A compter du 1^{er} avril 2025, la déchèterie de Bretteville-sur-Odon sera fermée le dimanche matin.

En lieu et place, la déchèterie de Colombelles ouvrira le dimanche matin de 9 h à 12 h pour les particuliers uniquement, à partir du 1^{er} avril 2025.

L'ouverture de la déchèterie de Colombelles permettra d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions, en limitant notamment les files d'attente et en offrant l'accès à un grand local dédié au réemploi. Cette déchèterie est également équipée pour trier de nombreux flux de déchets, tels que les articles de sport et de loisirs, les jeux et jouets, les articles de bricolage et de jardin, diminuant ainsi la part de déchets non valorisés.

Pratique :

Déchèterie de Colombelles, ZAC Lazzaro, 1 rue Novaci à Colombelles.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- 08/01/2025 : OZKAN Eymen
12/01/2025 : EMERY Paolo
16/01/2025 : FROGER Emma
28/01/2025 : LEBIGRE Naël
04/02/2025 : GOULET Assiyah
09/02/2025 : GOBIN Elena

DÉCÈS :

- 13/01/2025 : ROGER Gérard
22/01/2025 : NOUVIAN Gérard
07/02/2025 : RIOULT Philippe
20/02/2025 : LEGUÉDOIS André
01/03/2025 : DUREL Paulette